



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 JUILLET 2009

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 30 juin 2009

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 13 juillet 2009

RECONQUÊTE DU SITE BOINOT -
APPROBATION DU PROGRAMME ET DE
L'ENVELOPPE DE TRAVAUX - ÉLECTION DES
MEMBRES DU JURY EN VUE DE LA
CONSULTATION DE MAÎTRISE D'OEUVRE

Accusé de réception de la préfecture en date du
vendredi 10 juillet 2009

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU -

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Michel PAILLEY - M. Bernard BARE - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGÉ - M. Guillaume JUIN - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Emmanuelle PARENT - Mme Julie BIRET - Mme Elsie COLAS -

Secrétaire de séance : M. Patrick DELAUNAY -

Excusés avant donné pouvoir :

- Delphine PAGE donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
- Denis THOMMEROT donne pouvoir à Nicole GRAVAT
- Françoise BILLY donne pouvoir à Hüseyin YILDIZ
- Annick DEFAYE donne pouvoir à Josiane METAYER
- Gaëlle MANGIN donne pouvoir à Chantal BARRE
- Sylvette RIMBAUD donne pouvoir à Michel PAILLEY
- Dominique BOUTIN-GARCIA donne pouvoir à Guillaume JUIN
- Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT
- Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à Jérôme BALOGÉ
- Maryvonne ARDOUIN donne pouvoir à Jean-Louis SIMON

AMERU

**RECONQUÊTE DU SITE BOINOT - APPROBATION DU
PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE DE TRAVAUX - ELECTION DES
MEMBRES DU JURY EN VUE DE LA CONSULTATION DE MAÎTRISE
D'OEUVRE**

Monsieur Pascal DUFORESTEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Dans le cadre d'une approche intégrée visant à renforcer l'attractivité du territoire et à assurer l'aménagement et le développement durable ainsi que la mixité sociale et inter-générationnelle, la Ville de Niort s'est engagée dans une stratégie de renouvellement urbain. C'est en ce sens qu'est menée une dynamique de requalification et de réhabilitation sociale et urbaine visant la reconquête du centre ville, de son espace urbain et de son cadre de vie en agissant sur différents pôles :

- l'habitat
- le patrimoine
- le développement économique, social et touristique
- la gestion maîtrisée de l'espace et de l'environnement
- les déplacements

La reconquête des espaces publics du centre ville passe notamment par un positionnement urbain assumé avec un cœur de ville conforté qui s'ancre sur la Sèvre niortaise. Affirmer cela c'est s'appuyer sur l'identité de Niort, sur la Sèvre, ses méandres et sur les bâtiments patrimoniaux qui la jalonnent pour permettre l'expansion de la ville dans tous les domaines : économie, tourisme, culture et environnement...

Parmi les opérations à mener pour atteindre cet objectif, la reconquête du site Boinot, ancienne chamoiserie - trace de ville, prend tout son sens. Elle dégage des perspectives visuelles qui s'organisent dans un processus de parc urbain Sèvre et offre des continuités de promenades entre le Parc de Pré Leroy, le Moulin du Roc et la Cale du Port. Le projet Boinot ancre un respect identitaire de la mémoire industrielle en favorisant de nouvelles activités de production culturelle, d'art de la rue, d'éco responsabilité et de développement durable.

Ce projet urbain conçu comme un lieu ouvert à tous est propice aux déambulations et cheminements comme aux manifestations. Il est composé de deux entités qui se font écho :

- un projet urbain qui vise à ouvrir ce site sur le centre ville vers la Sèvre navigable
- un projet architectural qui vise à installer des équipements garantissant une nouvelle dynamique identitaire et une forte lisibilité du site.

La phase préalable du projet implique la déconstruction de bâtiments en partie ravagés par un incendie en 2007.

En phase 1, le projet a pour ambition d'accueillir la préfiguration du Centre National des Arts de la Rue (CNAR) comme lieu de conception, de fabrication et de référence de toutes les émergences culturelles. Le projet urbain qui en découle consiste en :

- la réalisation de jardins et des premiers espaces publics sur le site afin de créer un lien physique et fonctionnel fort avec l'espace public du Centre Culturel et la scène nationale du Moulin du Roc.
- l'aménagement des berges du bief
- la création d'une passerelle piétonne

Il s'accompagne de la réhabilitation patrimoniale du château d'eau et de son bâtiment pont au dessus du bief attenant, de part leur architecture et leur implantation au cœur du site, qui deviennent ainsi le lieu symbolique du projet.

La phase 2 consistera par la suite en la poursuite du projet d'aménagement urbain du site en prenant possession du Sud par la réhabilitation du patrimoine industriel, mémoire du patrimoine, pour y implanter définitivement le

CNAR et par la mise en valeur de la vieille Sèvre. La maison patronale et le reste de la fabrique seront également réhabilités. Enfin, un espace public majeur, lieu de vie et de déambulation festive sera mis en valeur.

Pour ce faire, et compte tenu des délais impartis par les contractualisations, il convient de lancer dès à présent la consultation de maîtrise d'œuvre conformément à l'article 74 du Code des Marchés Publics sur la base du programme ci-annexé.

Le coût prévisionnel des travaux a été établi ainsi :

- tranche ferme (phase 1) = 2 131 500 € HT se décomposant en 1 184 000 € HT (bâtiment) et 947 500 € HT (infrastructure)
- tranche conditionnelle (phase 2) = 8 959 760 € HT se décomposant en 6 254 260 € HT (bâtiment) et 2 705 500 € HT (infrastructure)

soit un total d'investissement de 11 091 260 € HT

Par ailleurs, outre les modalités (programme et enveloppe affectée aux travaux), le Conseil municipal doit se prononcer sur la composition du jury. En effet, conformément aux articles 24 et 74 du Code des Marchés Publics, le Conseil municipal doit désigner les élus membres du jury chargé d'examiner les offres.

Le jury sera composé de la manière suivante :

- 1 Président(e) : Madame le Maire ou son représentant qui devra être désigné par arrêté ;
- 5 membres titulaires et 5 membres suppléants désignés en son sein par le Conseil municipal
- 1/3 de personnes qualifiées présentant les mêmes qualifications professionnelles que celles exigées des candidats recherchés. Ces 3 personnes seront désignées par arrêté du Maire et compléteront ce jury de 9 membres.

En outre, seront invités aux réunions du jury avec voix consultative :

- 1 représentant de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DDCCRF)
- le trésorier Principal

Après délibération de ce jury, le Conseil municipal sera appelé à approuver et à attribuer le marché.

Il est donc demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le programme du projet d'aménagement du site Boinot
- approuver l'enveloppe financière affectée aux travaux
- autoriser Mme le Maire à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre à intervenir
- procéder à l'élection des membres du jury (collège des élus), 5 titulaires et 5 suppléants, par un vote à bulletin secret

Résultat du vote :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins exprimés : 45

Elus titulaires :	Elus suppléants :
- Frank MICHEL	- Michel GENDREAU
- Denis THOMMEROT	- Jean-Claude SUREAU
- Pascal DUFORESTEL	- Jacques TAPIN
- Nicolas MARJAULT	- Josiane METAYER
- Jacqueline LEFEBVRE	- Alain BAUDIN

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	5
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Pascal DUFORESTEL